

La campagne 2021 s'achève ou s'achèvera très prochainement. C'est le moment de faire votre vérification réglementaire sur le volet phytosanitaire.

Contenu

1. Le registre phytosanitaire	1
1.1.1. Les traitements phytos (hors nombre d'applications).....	1
1.1.2. Les traitements phytos : nombre d'applications	2
1.1.3. Les variétés et les récoltes	4
2. L'impression de vos documents	5

1. Le registre phytosanitaire

Le menu Intervention > Vérification phytosanitaire permet de vous assurer que le registre phytosanitaire est conforme à la réglementation pour tous les critères contrôlés par MesParcelles.

Mon registre phytosanitaire est-il complet ?

MesParcelles vous propose de vérifier :

- Les traitements phytos (hors nombre d'applications) : les doses, les produits utilisés sur chaque culture, les mélanges effectués, les Délais Avant Récolte (DAR), les Délai des Ré-Entrée (DRE)
- Les traitements phytos, nombre d'applications : le nombre d'applications par produit et par matière active
- Les variétés et les récoltes : l'enregistrement des variétés (semis) et la présence d'une récolte

Pour cela rendez-vous dans Intervention>Vérification phytosanitaire et choisissez le type de vérification que vous souhaitez réaliser.

1.1.1. Les traitements phytos (hors nombre d'applications)

Pour réaliser ce premier diagnostic sélectionnez cette catégorie **1**.

Un système de filtres vous permet de vérifier en fonction de vos besoins la conformité de vos enregistrements. Ainsi vous pouvez vérifier vos enregistrements :

- par culture, **2**
- par variété. **3**

Vérification phytosanitaire – Campagne 2021

Je souhaite vérifier ...

Les traitements phytos (hors nombre d'applications) 1
 Les variétés et les récoltes

Les traitements phytos : nombre d'applications










Pour mes parcelles ...


Cultures : Toutes les cultures 2

Variétés : Toutes les variétés 3

Lancer la vérification

Lorsque vous lancez cette vérification vous pouvez voir différentes icônes, voici leur signification :

	Cible non homologuée		Produit interdit
	Mélange non autorisé		Mélange interdit pendant certaines périodes
	Délai de réentrée non respecté		Délai de réentrée à vérifier
	Délai avant récolte non respecté		Dose non respectée
	Produit non homologué pour la culture		

En cliquant sur le bouton , une fenêtre s'ouvre et vous accédez à la liste des interventions en erreur. Ensuite, en utilisant ce même type de bouton, vous pourrez ouvrir les interventions et corriger les enregistrements erronés.

 En cas de difficulté d'interprétation, contactez votre conseiller MesParcelles.

1.1.2. Les traitements phytos : nombre d'applications

Je souhaite vérifier ...

Les traitements phytos (hors nombre d'applications)
 Les variétés et les récoltes









Les traitements phytos : nombre d'applications

Choisissez la catégorie « Les traitements phytos : nombre d'applications ». Puis, cliquez sur « Lancer la vérification » et vous aurez, par exemple, cet affichage.

11 parcelles en anomalie sur 32 Afficher toutes les parcelles

 Les contrôles portent exclusivement sur la culture en cours (pas de vérification sur la succession culturale) – Nous vous conseillons de consulter les fiches produits pour tenir compte des cas particuliers.

Produits : Tous les produits Matière active : Toutes les matières actives

Îlot	Parcelle	Culture	Variété ou cépage	Surface totale	Surface travaillée	Date	Type	Quantité par ha	Produit	Matière active	Quantité matière active par ha
1	Les Buis	colza hiver		2.95 ha	2.95 ha	09/06/2021	Herbicide	4 L	COLZOR TRIO	Clomazone	120 g 
									Diméthachlore	750 g ●	
									Napropamide	750 g	
									Diméthachlore	750 g ● 	
1	parcelle n°38	colza hiver		0.9 ha	0.9 ha	09/06/2021	Herbicide	1.5 L	TEROX	Clomazone	90 g 
									Diméthachlore	750 g ● 	
									Clomazone	90 g 	
									Diméthachlore	750 g ● 	
				0.9 ha	09/06/2021	Herbicide	4 L	COLZOR TRIO	Clomazone	120 g 	
									Diméthachlore	750 g ● 	
									Napropamide	750 µg	

Les colonnes qui apparaissent dépendent des alertes présentes sur votre exploitation (produit, matière active, quantité de matière active...).

1.1.2.1. Produit

Le nombre d'applications du produit est vérifié en fonction des cibles indiquées. Selon les situations, la vérification se fait :

- pour un même produit (même nom, même Autorisation de Mise sur le Marché),
- pour des produits de même Autorisation de Mise sur le Marché (même si le nom est différent),
- pour de mêmes produits de référence (nom et Autorisation de Mise sur le Marché différents).





Si le nombre d'applications est trop élevé, une pastille rouge apparaît. Au survol, vous obtiendrez des informations sur le problème.

Adjuvants	Le nombre d'applications maximales est dépassé : 1 par cycle cultural.		
Herbicide	0.01 Kg	DAYTONA	Metsulfuron-méthyl

Si le nombre d'applications est supérieur au nombre autorisé pour la cible mais inférieur à celui pour une autre cible, l'alerte est orange. Vous passez la souris sur la pastille et vous pourrez vérifier si vous respectez les critères.

Adjuvants	Le nombre d'applications est variable, compris entre 2 et 4		
Adjuvants	0.2 L	HELIOSOL	Alcools terpéniques
Adjuvants	0.034 L	MULOLIPINET	Alcools terpéniques

Si une icône  apparaît à côté du nom commercial, cliquez dessus et vous aurez des informations relatives au fractionnement.

GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE	Métamitrone		Alerte Exception à la règle du nombre d'applications - fractionnement possible : Oui - jusqu'à 5 applications maximum Pour plus d'information consulter la fiche produit 
BETANAL BOOSTER	Phenmédiaphame		
	Desmediphame		
	Ethofumesate		
GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE	Métamitrone		Ok

Ainsi, vous pourrez choisir de ne pas prendre en compte une alerte si vous respectez le fractionnement.



Les informations sur les règles de fractionnement sont indiquées uniquement si la cible est enregistrée lors de la saisie d'intervention.

1.1.2.2. Famille de matière active

Une pastille rouge est affichée si le nombre d'applications par matière active est dépassé.

1.1.2.3. Matière active

Une pastille rouge est placée à côté de chaque matière active, si le nombre d'applications est trop élevé.


Quantité par ha	Produit	Matière active
1.667 L	AUBAINE	Chlortoluron
	KARATE AVEC	

1 application max sur 1 an

1.1.2.4. Quantité de matière active par ha

C'est la quantité totale par matière active qui est calculée. L'alerte apparait si la quantité est dépassée pour la campagne, la parcelle et la culture en cours.


Produit	Matière active	Quantité matière active par ha
COLZAL	Métazachlore	84,34 g
	Quinmérac	42,17 g
	Diméthénamide-p (DMTA-P)	84,34 g
COLZAL	Diméthénamide-p (DMTA-P)	500 g max sur 3 ans
	Métazachlore	500 g
	Quinmérac	250 g

En cliquant sur le bouton , une fenêtre s'ouvre et vous accédez à la liste des interventions en erreur. Ensuite, en utilisant ce même type de bouton, vous pourrez ouvrir les interventions et corriger les enregistrements erronés.

 Des filtres complémentaires apparaissent selon les problèmes identifiés :

- produits
- famille matière active
- matières actives.

N'hésitez pas à les utiliser pour cibler votre vérification.

 Pour les interventions réalisées sur une partie de la parcelle, le nombre d'applications ou la quantité de matière active sont pondérés par la proportion de la parcelle traitée.

 La vérification du registre phyto ne porte pas sur le nombre d'applications sur plusieurs cultures et sur plusieurs campagnes.

1.1.3. Les variétés et les récoltes

Je souhaite vérifier ...

Les traitements phytos (hors nombre d'applications)

Les variétés et les récoltes

Les traitements phytos : nombre d'applications

Choisissez la catégorie « Les variétés et les récoltes ». Puis, cliquez sur « Lancer la vérification » et vous aurez, par exemple, cet affichage.

Îlot	Parcelle	Culture	Surface ▼	Variété ou cépage	Rendement moyen
23	cENTRE	blé tendre hiver	36.89 ha		75 Qtx
21	parcelle n°40	oeillette pavot	34.63 ha		
23	nORD	blé tendre hiver	14.35 ha		75 Qtx

Lorsque ce bouton est affiché cela signifie que l'information est manquante.

- En cliquant sur ce bouton dans la colonne « Variété ou cépage », vous accédez directement au menu Intervention>Nouvelle intervention pour saisir votre intervention de semis.
- En cliquant sur ce bouton dans la colonne « Rendement moyen », vous accédez directement au menu Intervention>Nouvelle intervention pour saisir votre récolte.

2. L'impression de vos documents

Une fois ces vérifications terminées, vous pouvez éditer vos documents réglementaires en sélectionnant le menu Documents.



Sélectionnez ensuite le dossier « Protection des cultures ».



Dans ce dossier, vous retrouverez entre autres l'édition de votre registre phytosanitaire.

La sélection du bouton « Prévisualiser », peut parfois prendre beaucoup de temps. Nous vous conseillons donc de cliquer sur « Imprimer » lors de l'édition de vos documents. MesParcelles génèrera ainsi un fichier PDF et l'enregistrera dans vos documents téléchargés.

Registre phytosanitaire

Type de sélection: Cultures

Choix: Toutes les cultures

Format: PDF

««

Prévisualiser Imprimer

 Les éditions réglementaires sont identifiées par une bannière rouge en haut à droite de l'icône du document.

